



Inscriptions en ligne Note à l'usage des candidats

Depuis septembre 2008, les inscriptions aux épreuves d'admission se font exclusivement en ligne, sur le site Internet de l'I.R.T.S. Il n'est plus désormais délivré aucun dossier papier.

Pour vous renseigner sur les admissions pour les différentes filières, rendez-vous sur notre site Internet : www.irts-poitou-charentes.org rubrique Admissions.

Vous y trouverez un lien vous permettant de télécharger :

- le calendrier des admissions
- les modalités d'inscription,
- les modalités de formation,
- le règlement d'organisation des épreuves d'admission.

Pour vous inscrire, lorsque les inscriptions à la filière qui vous concerne sont ouvertes, nous vous invitons à vous connecter [sur ce même site](#) ou directement sur la page des inscriptions : www.admissions.irts-poitou-charentes.org et à vous laisser guider.

Vous devrez indiquer une adresse e-mail (si vous n'en possédez pas encore, sachez que plusieurs fournisseurs d'accès permettent d'en ouvrir une gratuitement, y compris si vous n'êtes pas vous-même détenteur d'un contrat Internet) et choisir un mot de passe. Cette adresse e-mail et ce mot de passe seront vos identifiants, à utiliser ensuite à chaque fois que vous souhaitez vous connecter.

Toutes les convocations aux différentes épreuves, toutes correspondances concernant votre inscription, vous y seront envoyées.

Si vous rencontrez des difficultés ou pour toute question concernant votre inscription, vous pouvez contacter le service admissions au : [05.49.37.60.02](tel:05.49.37.60.02)

La procédure d'admission se déroule comme suit :

1. Vous sélectionnez une filière parmi celles proposées. Attention :
 - Selon votre situation et la filière concernée, vous pouvez accéder à une formation en voie directe (VD), en situation d'emploi (SE), avec un financement (CIF), ou par apprentissage
 - Veillez à sélectionner le statut qui correspond à votre situation. Des justificatifs seront exigés en fonction de votre choix.
2. Téléchargez sur le site Internet de l'IRTS (www.irts-poitou-charentes.org rubrique "Admissions") les documents explicatifs correspondant à votre choix (règlement d'organisation des épreuves d'admission, modalités d'inscription, modalités de formation) et **lisez attentivement ces documents.**
3. Procédez à la pré-inscription en ligne de votre dossier de candidature.
4. Vous recevez alors par courriel les coordonnées d'accès à votre espace privé en ligne sur ce site. Cet espace vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier, de recevoir des instructions, d'imprimer les documents nécessaires.
5. Lisez attentivement les instructions qui vous sont transmises par courriel et envoyez au plus vite les pièces demandées (déterminées selon votre situation) par courrier à l'IRTS Poitou-Charentes.
6. Une fois les pièces reçues, s'il ne manque rien et que votre dossier est recevable, l'I.R.T.S. vous convoquera pour les épreuves.
 - Selon votre situation, vous pouvez être dispensé d'épreuve écrite d'admissibilité. Vous êtes alors directement convoqué à l'épreuve orale d'admission. Sinon, vous êtes convoqué à l'épreuve écrite d'admissibilité.
 - Dans tous les cas, vous recevez une notification par courriel et vous pouvez suivre, en ligne sur ce site, l'état d'avancement de votre dossier.
7. En cas de réussite à l'épreuve écrite d'admissibilité, vous en serez informé par courriel. Une nouvelle liste de documents à fournir vous sera communiquée afin de procéder à votre inscription à l'épreuve orale d'admission.
8. En cas de réussite à l'épreuve orale d'admission, vous serez déclaré admis ou admissible sur liste complémentaire.

Lors de la procédure d'admission, tous les documents qui vous seront fournis, que ce soit en pièce jointe à vos e-mails ou en téléchargement direct sur le site, seront au format PDF. Afin d'ouvrir et lire les fichiers de ce format, il vous faut télécharger et installer le logiciel Adobe Reader, logiciel gratuit disponible sur internet.

Nous vous invitons à revenir régulièrement, après votre inscription, sur votre espace personnel pour suivre votre progression dans la procédure d'admission et répondre aux sollicitations qui pourront vous être adressées par l'IRTS.

Enfin, afin que votre dossier puisse être traité dans les meilleures conditions, veillez à n'omettre aucun justificatif obligatoire. Si, pour une raison indépendante de votre volonté, vous n'étiez pas en mesure de fournir l'une des pièces demandées, envoyez tout de même toutes celles que vous pouvez envoyer dans les délais demandés et contactez immédiatement le :

Service Admissions de l'IRTS Poitou-Charentes : [05.49.37.60.02](tel:05.49.37.60.02)

Vous pouvez télécharger, y compris en dehors de la période d'inscription, sur la page "Admissions", les documents correspondant à votre choix de filière (circulaire d'information sur la formation et règlement des épreuves d'admission).

Vous pouvez maintenant procéder à l'enregistrement de votre dossier de candidature à l'une des formations proposées par l'IRTS Poitou-Charentes en vous rendant à l'adresse ci-après :

www.irts-poitou-charentes.org rubrique Admissions) ou :
www.admissions.irts-poitou-charentes.org